

De : **Gérard Marin** <gerard.marin@ac-aix-marseille.fr>
Date: lun. 16 mars 2020 à 19:06
Subject: [l-cta] Message du recteur aux organisations syndicales
To: CTA <l-cta@ac-aix-marseille.fr>

MESSAGE AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

Madame, Monsieur,

L'ensemble des équipes académiques sont mobilisées depuis le début de la crise sanitaire. Notre priorité est de garantir la sécurité et la santé des personnels.

Dans ce contexte, plusieurs actions sont d'ores-et-déjà mises en œuvre pour atteindre cet objectif.

D'une manière générale, dans les écoles et les établissements, comme au sein des services administratifs, seuls les personnels absolument nécessaires sont présents pour garantir la continuité pédagogique et administrative. Une attention spécifique a été apportée aux personnels en situation de fragilité.

Ces dispositions ont pu être mises en œuvre à la faveur d'une amplification du recours au télétravail, que notre structuration antérieure a facilité. Elles concourent à limiter de manière drastique les déplacements, les réunions, les contacts, tout en maintenant le lien quasi quotidien avec les agents.

Les écoles et établissements n'accueillent plus de public (élèves ou parents). A l'école et au collège, seuls demeurent scolarisés les enfants des personnels soignants. Ces élèves ne peuvent en aucun cas constituer de groupes supérieurs à 10.

Un dialogue constant est conduit avec les mairies et les collectivités territoriales, s'agissant notamment du maintien en condition opérationnelle des ressources et de la garantie d'un haut niveau d'hygiène.

Cette organisation, indispensable à la lutte contre la propagation du virus, ne doit empêcher ni les temps de dialogue social, ni la tenue des instances consultatives. Ces instances, essentielles et réglementaires, seront donc maintenues. Simplement, elles obéiront à des modalités différentes du déroulement ordinaire.

Ainsi, le prochain groupe de concertation des personnels de direction et les prochains CHSCT seront organisés par audioconférence tandis que la consultation des comités techniques académique et départementaux devrait se réaliser par voie dématérialisée.

Je vous remercie vivement pour votre engagement qui témoigne de la capacité d'adaptation de l'Éducation nationale et de l'importance des missions qui sont les nôtres.

Bernard BEIGNIER
Recteur de région académique,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille.